



#### Un constat:

### un réseau qui rencontre des difficultés...

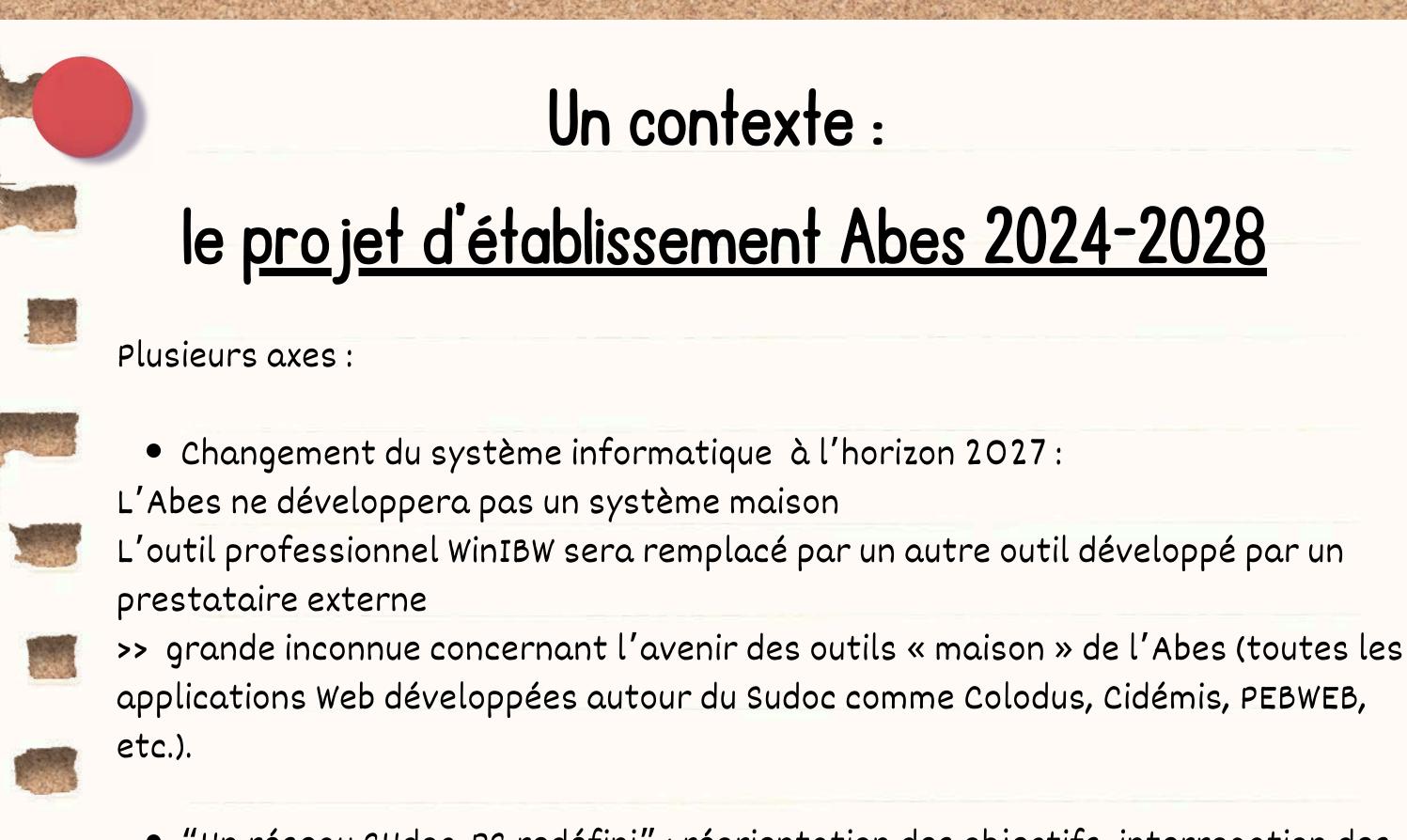
Problème de RH pour assurer les missions de signalement (missions héritées du CCN-PS des années 80, rénovées en 2012)

- La loi LRU : masse salariale dans les mains des universités, pas de RH à consacrer pour les missions de signalement (notamment pour les structures hors ESR)
- Aide financière de l'Abes très partielle
- les bibliothèques non déployées ferment de plus en plus

Désengagement des établissements hébergeant des centres du Sudoc-PS :

5 CR seront vacants en 2025

- CR26 BIS (CR d'IDF)
- CR69 Rhône-Alpes Académie de Grenoble
- CR12 Bretagne (SCD Univ. Rennes 1)
- CRO9 Bourgogne (Univ. de Bourgogne)
- CR15 Centre Val de Loire (SCD Univ. d'Orléans)



• "Un réseau SUdoc-PS redéfini" : réorientation des objectifs, interrogation des moyens nécessaires au fonctionnement, et redéfinition de l'organisation et du pilotage

## Un groupe de travail interministériel en 2024

Objectifs: "initier une politique documentaire, nationale, collective autour des publications en

série dans le cadre de PCP, clarification du paysage documentaire et des acteurs impliqués"

Convergence du réseau Sudoc-PS et des PCP

Passer d'une logique de signalement exhaustif à une logique de signalement par et pour les PCPP

L'entrée dans le réseau serait conditionnée par l'entrée d'une bibliothèque dans un ou plusieurs PCP. Les titres du PCP sont à signaler prioritairement dans le Sudoc. PCPP à créer ou réorienter

- 3 types de ressources : académiques, patrimoniales, généralistes.
- Les "PCPP régionaux Culture": titres
  patrimoniaux ou locaux, PCP pilotés par
  les structures relevant du ministère de la
  Culture
- Les "PCPP thématiques ESR" : disciplinaires, traitent des collections de niveau académique.
- Les titres généralistes pourraient rentrer dans un PCP avec la BnF?

3 RH

- Moyens humains et financiers :
   financement aux établissements
   porteurs de plan : PCP thématiques
   coordonnés et financés par MESR, PCP
   régionaux coordonnés et financés par
   le Ministère de la Culture
- Conventionnement de l'établissement porteur d'un plan
- Inciter les Directions des SCD à donner du temps pour les PCP. 1 responsable CR: le SCD met minimum 0,5 ETP sur la mission, et engagement de l'Université.



# Rôle précisé pour le responsable CR

• Responsables CR en régions : en binôme avec l'agence régionale du livre Pour les PCP régionaux en cours, le corpus devrait se recentrer sur les titres patrimoniaux.

• Responsables CR en IDF : Coopération avec le CTLes et le pilote scientifique du PCPP

Accompagner les bibliothèques quand intégration des PCPP thématiques Présence du responsable CR dans les comités de pilotage des PCPP thématique

• Pour tous les établissements documentaires :

Formation Colodus (autonomie de signalement de fonds complet) Signaler les numérisations et les projets de numérisation Valider les demandes Cidémis (attribution ISSN)

# Des missions mises en suspens Documentation électronique: • Pas de signalement de doc @ sauf pour les numérisations des titres aux PCPP

• Pas d'incitation à s'investir dans Mir@bel

#### Signalement:

Uniquement des titres au PCP ou ayant vocation à rejoindre un PCP Numérisation des titres imprimés faisant partie du PCPP Pas de catalogage des fonds complets des bibliothèques non déployées (mais tant que Colodus fonctionne, les établissements non déployés peuvent continuer à signaler leurs états de collections).

#### Animation/formation

- animation/prospection de partenaires, organisation journée du PCP : Agence régionale du livre
- Alignements/recoupements/analyses des titres d'un candidat au PCP avec Sudoc : CR
- Formation aux outils de l'Abes pour les participants PCP et bibliothèques non déployées hors PCP : CR

### Un nouveau nom pour le réseau/responsable

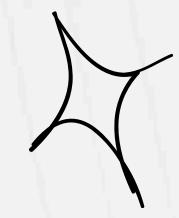
Nom du réseau :
 Réseau de la conservation partagée
 Organisation de la conservation partagée des périodiques
 Réseau des PCP
 Coordination nationale ou française des PCP

Nom du responsable;
 Responsable PCP/conservation partagée
 copilote PCPP
 coordinateur PCPP/conservation partagée

# 2024-2025

Breaking news du 27/09/2024





2024: avenant au conventionnement 2021-2023

2025:

- nouvel avenant au conventionnement 2021-2023 pour prolonger d'un an les dispositifs existants et fluidifier la transition avec le nouveau dispositif
- fin du réseau Sudoc-PS et sélection de porteurs de PCP thématiques : redéfinition des PCP thématiques (nouveaux engagements pour les PCPP existants, arrêts de certains PCPP, création de nouveaux PCPP thématiques)
- Pour les PCPP régionaux, un travail de définition du dispositif porté par le ministère de la Culture est en cours et se poursuivra en 2025.



>> période de transition

L'Abes n'a pas l'assurance que ce modèle envisagé soit accepté et rencontre l'adhésion des établissements.

25/11/2024 : visioconférence d'échanges sur ce sujet animée par l'Abes, le ministère de l'Enseignement supérieur et la recherche et le ministère de la Culture pour les responsables CR et les directeurs de SCD hébergeant un CR

Pour le CR31 : quelle perspective ?